



**FS-SSCT du 7 mars de 14 h à 17 h**  
**Début de réunion à 14 h 10**

**Présent-es :**

La Dasein : Mme LAJUS, présidente de séance.

Le Secrétaire Général : M. POUJOLS.

Une secrétaire administrative de séance : Mme JEAN.

Pour la FSU : Karine INDELICATO-ALAU, Maryline LAUMOND, Emilie MAFFRE, Céline PETIT, Amandine ULLA, Anne ZANETTA.

Pour l'UNSA : Hélène GARRIC, Sophie HERAN, Sophie PERIE, Sébastien SEGUR,

**Ordre du jour :**

1. Validation du PV de la séance du 09/11/23.
2. Programme annuel de prévention du département de l'Aveyron
3. Analyse des RSST depuis la dernière extraction présentée lors de la FSSSCT du 09/11/23.
4. Analyse des accidents de travail depuis le 09/11/23
5. Situation des établissements du bassin Decazevillois suite à l'incendie du bâtiment de la SOPAVE le 17/02/24
6. Validation de nouveaux avis.
7. Restitution de l'enquête analyse d'un collègue aux personnels
8. Validation du PV de la séance du 09/11/23.
9. Validation de la proposition de communication envers les familles à l'entrée des établissements scolaires.
10. Formation des nouveaux membres de la FSSSCT12 et de la référente VSS
11. Validation du compte-rendu de la visite bâtimementaire d'une école..

**Déclaration liminaire de la FSU.**

**Réponses de la DASEN** à cette déclaration : nous entendons tous que les temps sont durs. Pour autant, elle pense qu'il y a un outil c'est celui de se parler et d'accompagner.

- Concernant l'incendie de Viviers, les membres de la FSSSCT avaient envoyé un courrier d'alerte à la DASEN auquel elle a répondu (courrier d'alerte et réponse de la DASEN ci-joints). La DASEN nous indique que c'était les vacances scolaires. Elle a communiqué avec la préfecture. Pour elle, il n'y avait pas lieu de faire plus que les actions de la préfecture et des mairies. La région a missionné l'APAVE pour faire l'entretien. Elle n'a pas jugé nécessaire de communiquer avant la rentrée. Elle l'a fait à la rentrée pour expliquer ce qui avait été mis en place par la préfecture, les mairies, l'ARS. **La FSU lui répond qu'à l'avenir, il serait utile d'envoyer cette communication avant la reprise des cours.**
- L'agression de notre collègue directrice de Flaugergues : pour la DASEN, c'était un temps de solidarité collective ce midi. Elle remercie toutes les personnes présentes pour ce moment qui s'est passé en soutien à l'équipe. Oui, cette famille était connue, au mois de janvier il y a eu un moment d'inquiétude. L'administration travaille avec les services sociaux, l'équipe mobile de sécurité est venue 3 fois de Toulouse. Chacun fait au mieux avec les moyens dont il dispose.

La FSU demande si ce père a été convoqué par l'administration lorsque la directrice l'a alertée que le père logeait près de l'école et qu'elle avait peur pour sa sécurité. Elle nous répond qu'il y a eu des équipes éducatives. Une équipe éducative concerne l'élève et n'a rien à voir avec une convocation du père par notre hiérarchie pour lui rappeler ses obligations.

**Les membres demandent que les parents malveillants soient convoqués par les IEN comme les chefs d'EPL le font.** La FSU indique qu'il y a davantage de situations dans le 1<sup>er</sup> degré parce que les PE et les directrices et directeurs sont en 1<sup>ère</sup> ligne. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les chef-fes d'établissement convoquent les parents.

**Les membres s'étonnent également que, lors du changement d'école pour cet élève connu des services de la DSDEN, le directeur de la nouvelle école et son équipe n'aient pas reçu de façon officielle les informations sur cet élève.** Les membres demandent également que lors d'un changement d'école pour un élève avec une situation familiale compliquée et/ou élève perturbateur, l'équipe de la nouvelle école soit alertée, informée de la situation.

### 1/ Validation du PV de la séance du 09/11/23.

PV adopté à l'unanimité

### 2/ Programme annuel de prévention du département de l'Aveyron

- Des groupes de travail sur le suivi des RSST ont été mis en place à la demande des membres.
- Un GT sur la communication aux familles sur le respect des personnels
- Un Gt préparation de visites.
- 2 visites prévues avec 2 GT pour rédiger le compte-rendu de visites.
- 1 GT sur la communication des documents de la FSSSCT12 sur le site de la DSDEN.

Ce point sera complété au fur et à mesure des GT et FSSSCT de l'année.

Cette année (civile) met une attention particulière sur la sécurité professionnelle, sur les agissements sexistes et sexuels au travail, sur les Risques Psycho-Sociaux.

Les APE (Assistant-e de prévention d'établissement) ont été formé-es par la DASE sur les RPS. Les IEN, les Chef-fes d'établissement, les chef-fes de services devraient être formé-es en 2024.

### 3/ Analyse des RSST depuis la dernière extraction présentée lors de la FSSSCT du 09/11/23.

La FSU fait lecture d'un extrait du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail : **Chaque agent a la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail... D'autre part, le CHSCT dans le ressort duquel se trouve le service, doit, à chacune de ses réunions, examiner les inscriptions consignées sur le registre de santé et de sécurité, en discuter et être informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés par ces inscriptions (article 60).**

Il s'agissait de rappeler les droits des personnels et les missions des membres de la FSSSCT.

Concernant l'extraction des RSST de la période, une fois de plus, 90% d'entre-eux dénonçaient un RPS. Les membres déplorent le manque de réponses des IEN. Le secrétaire général l'explique par les changements de personnes aux postes d'IEN.

Les membres demandent si l'administration peut déposer une plainte lorsqu'un personnel est menacé ou agressé par un parent d'élève. L'administration répond qu'elle peut déposer plainte lorsque la ou le collègue l'a fait. Nous déplorons que l'administration ne le fasse pas s'il n'y a pas eu de dépôt de plainte du personnel concerné.

Les membres ont ensuite abordé une autre situation préoccupante du département. Le maire d'un village a imposé, avec l'accord de la DASEN, la scolarisation d'un élève ayant 3 ans au mois de février alors que les textes ne l'autorisent pas. La directrice, que le maire avait calomniée auparavant, s'est sentie discréditée par sa hiérarchie et n'a pas obtenu de réparation quant aux calomnies proférées par

le maire. La FSU a signifié à la DASEN que cette situation entraînerait d'autres et que les textes n'étaient pas respectés. La DASEN indique qu'un travail sera fait sur le règlement départemental par rapport à la scolarisation des enfants de 3 ans afin d'harmoniser les pratiques départementales.

#### **4/ Analyse des accidents de travail depuis le 09/11/23**

Nous demandons si les accidents de travail, qui n'étaient pas encore validés sur la période précédente, l'ont été. Le secrétaire général répond qu'il ne sait pas. **La FSU souhaite que, lors des prochaines instances, les membres aient un retour sur les accidents de travail des périodes précédentes.**

#### **5/ Situation des établissements du bassin Decazevillois suite à l'incendie du bâtiment de la SOPAVE le 17/02/24**

Les personnels de l'EN étaient en vacances donc c'est la préfecture et les mairies qui ont pris en charge les mesures. Une cellule de l'ARS a été mise en place. Dans une situation exceptionnelle, les membres demandent qu'un courrier soit adressé à l'ensemble des collègues.

#### **6/ Validation de nouveaux avis**

**1/ Les membres de la FSSSCT 12 demandent que tous les personnels de l'Education Nationale du département bénéficient d'une formation, sur leur temps de travail, sur la santé et la sécurité au travail.**

**Avis voté à l'unanimité**

**2/ Les membres de la FSSSCT 12 demandent que l'accès à la rubrique santé et sécurité au travail sur le site de la DSDEN soit rendu plus visible notamment en changeant l'intitulé "Prévention" par "Prévention, santé, sécurité et conditions de travail".**

**Avis voté à l'unanimité**

**3/ Les membres du CSA doivent bénéficier de 2 jours de formation et ceux de la FSSSCT de 5 jours. Cela fait déjà plus d'un an que les représentants ont été nommés.**

**Les membres de la FSSSCT12 attendent et demandent une proposition de formation de l'employeur dans le cadre des missions de santé, de sécurité au travail. Ces 5 journées de formation doivent intervenir rapidement pour permettre aux membres une action pertinente et sans délai.**

**Avis voté à l'unanimité**

#### **7/. Présentation du RI (règlement intérieur du CSA SD)**

Les membres souhaitent une modification dans le nouveau RI. Ils demandent que, pour les instances, tous les membres reçoivent la convocation et les documents de travail afin que tous les membres puissent être informé-es et afin de palier à une absence de dernière minute d'un membre. La proposition est acceptée par l'administration.

Vote favorable au RI.

#### **8/ Restitution de l'enquête analyse d'un collègue en 2022/2023 aux personnels**

La restitution aura lieu le 05/04/24 après midi, à la DSDEN, en présence d'un membre de chaque organisation syndicale et des personnels de cet établissement siégeant au conseil d'administration. La DASEN est favorable à une restitution rapidement par respect aux personnels ayant participé à cette enquête. Un lien sera ensuite envoyé aux personnels permettant de consulter les réponses de

l'administration aux avis validés par la FSSSCT12 lors de cette enquête. Il est à noter que les réponses figurent déjà sur le site de la DSDEN dans l'onglet "Prévention".

## **9/ Validation de la proposition de communication envers les familles à l'entrée des établissements scolaires**

En groupe de travail sur la prévention, la FSSSCT12 avait rédigé une communication que ses membres souhaitent voir affichée à l'entrée des écoles et des EPLE du département. En effet, les signalements sur le RSST, concernant des agressions verbales, des menaces de parents d'élèves à l'encontre des personnels, sont de plus en plus nombreux.

Le secrétaire général refuse que, seule cette communication figure à l'entrée des écoles et EPLE. Il considère cette communication trop agressive et demande que des affiches avec un slogan soient rédigées. **La FSU refuse car les membres ne sont pas des publicitaires et ne comprennent pas cette demande. En effet, on peut retrouver ce genre de communication dans les cabinets médicaux, dans les hôpitaux et ça ne serait pas possible à l'Education Nationale...**

**La FSU dit que c'est un très mauvais signal envoyé à nos collègues car cela prouve que le ministère n'est pas déterminé à protéger ses personnels.**

Proposition de communication rédigée par les membres de la FSSSCT12

**Les personnels de l'Education Nationale effectuent une mission de service public.**

**La loi les protège en cas d'atteinte au respect dû à leur fonction.**

### **Article 433-5 du code pénal**

Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie.

Lorsqu'il est adressé à une personne chargée d'une mission de service public et que les faits ont été commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou éducatif, ou, à l'occasion des entrées ou sorties des élèves, aux abords d'un tel établissement, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

L'administration demandera aux APC (assistants de prévention de circonscription) de rédiger des slogans pour les afficher à côté de notre communication. Cette demande de communication à l'entrée des écoles et des EPLE devra être acceptée par le recteur.

## **10/ Formation des nouveaux membres de la FSSSCT12 et de la référente VSS**

**Avis proposé :**

**Les membres du CSA doivent bénéficier de 2 jours de formation et ceux de la FSSSCT de 5 jours. Cela fait déjà plus d'un an que les représentants ont été nommés.**

**Les membres de la FSSSCT12 attendent et demandent une proposition de formation de l'employeur dans le cadre des missions de santé, de sécurité au travail. Ces 5 journées de formation doivent intervenir rapidement pour permettre aux membres une action pertinente et sans délai.**

**Avis voté**

**11/ Validation du compte-rendu de la visite bâtiminaire d'une école du département.**

Validé à l'unanimité.